



Lettre ouverte de l'intersyndicale

M. le Président du Comité Technique de l'Oise,

ou devrait-on dire M. le Directeur Départemental, puisque vous semblez confondre ces 2 rôles à votre guise,

le 22 octobre, l'intersyndicale DGFIP signait un accord inédit, négocié avec la Direction Générale au lendemain de la grève du 05/10. Cet accord comportait plusieurs volets : octroi d'une prime versée en décembre 2021, plusieurs bonus de promotions, fonds alloué pour améliorer les conditions de vie au travail des agents (FACVT).

Pour l'Oise, l'enveloppe dédiée au FACVT s'élève potentiellement à **87 411€**.

Cela peut être moins, si certains projets ne font pas l'unanimité, auquel cas les sommes correspondantes repartent à Bercy pour être redistribuées à d'autres directions en 2^{ème} vague.

Cela peut être plus, si au contraire nous retenons des projets au-delà de cette première enveloppe, auquel cas c'est nous qui pouvons bénéficier de la réallocation en 2^{ème} vague.

Dans le cadre de cet accord qui nous engage collectivement, un Groupe de Travail a eu lieu en décembre 2021 à Beauvais. L'intersyndicale a unanimement souhaité qu'un maximum d'agents du département puissent constater concrètement le bénéfice de ce fonds. En accord avec la direction, nous avons décidé que des espaces de convivialité seraient (ré)aménagés, si possible en extérieur dans les CFP qui disposent d'un terrain adapté (Méru, Senlis, Creil, Clermont), sinon en intérieur (Beauvais, Compiègne).

L'étude de faisabilité et le chiffrage sont ensuite du ressort de la direction.

Un **CTL dédié (c'est-à-dire comportant ce seul point « pour information » à l'ordre du jour)** doit ensuite être convoqué avant le 30/04/2022 : chaque projet doit y être débattu, assorti d'une priorité, et voté.

Aussi quelle ne fut pas notre surprise quand nous avons reçu la convocation signée de votre main, comportant pas moins de 5 points à l'ordre du jour, le point dédié au FACVT étant inscrit pour avis !

N'auriez-vous donc même pas pris la peine de lire la note DGFIP n°2021/10/6430 qui explique toutes les modalités ?

Nous avons alors hésité à vous écrire pour modifier l'ordre du jour. Mais, confiants que nous étions sur le traitement d'un sujet d'une telle importance, nous avons attendu de recevoir les documents préparatoires.

Constatant alors que certains projets semblaient trop coûteux, que d'autres auraient finalement gagné à être chiffrés et proposés, et rappelant que l'enveloppe peut être dépassée dans l'intérêt des personnels de la DDFIP de l'Oise, nous vous avons écrit, en respectant les délais prévus par le règlement intérieur du CTL, pour modifier l'ordre du jour. L'intersyndicale voulait se redonner du temps de réflexion et mettre à profit le délai qui court jusqu'au 30 avril pour faire le meilleur usage des deniers publics alloués à notre FACVT.

Nous nous attendions à tout, sauf à votre réponse, qui peut se résumer en « *ce sera comme ça et pas autrement* ». Vous semblez juste pressé d'évacuer un sujet qui ne vous intéresse manifestement pas, faisant ainsi montre d'un immense mépris envers les personnels placés sous votre autorité et bénéficiaires du fonds.

Par souci de transparence envers les agents que nous représentons, nous communiquons ci-dessous les projets tels qu'ils nous sont proposés à ce stade, et que le protocole prévoit que nous approuvions ou rejetions tels quels, sans autre option ouverte lors du CTL dédié qui se veut fatalement conclusif.

n°	projet	site	équipements	commentaire	prix	sous-total	faisabilité	priorité
1	aménagement extérieurs	Clermont	2 tables		3 285,41 €	13 870,21 €		
			pergola		6 590,00 €			
			montage		3 232,80 €			
			cendrier		762,00 €			
2		Compiègne	2 tables		3 285,41 €	13 925,41 €		
			pergola		6 590,00 €			
			montage		3 288,00 €			
			cendrier		762,00 €			
3		Creil	2 tables		3 285,41 €	4 674,41 €		
			montage		627,00 €			
			cendrier		762,00 €			
4		Méru	2 tables		3 285,41 €	13 870,21 €		
	pergola			6 590,00 €				
	montage			3 232,80 €				
	cendrier			762,00 €				
5	Senlis	3 tables		4 911,11 €	15 791,11 €			
		pergola		6 590,00 €				
		montage		3 528,00 €				
		cendrier		762,00 €				
		achèvement terrasse	option a	4 949,40 €	4 949,40 €			
		renouvellement terrasse	option b	12 916,80 €	12 916,80 €			
réfection marches accès	option c	5 040,00 €	5 040,00 €					
6	aménagement intérieurs	Beauvais	salons angle		8 390,88 €	13 223,58 €		
			chaises longues		1 278,00 €			
			chauffeuses		3 016,80 €			
			table haute		537,90 €			
7	décoration murale	Multi-sites	100 tableaux		6 333,33 €	6 333,33 €		
	TOTAL	<i>Senlis – option a</i>				86 637,66 €		
	TOTAL	<i>Senlis – option b</i>				94 605,06 €		
	TOTAL	<i>Senlis – option c</i>				86 728,26 €		

Pour l'intersyndicale, plusieurs points méritent qu'on réfléchisse davantage afin de dépenser au mieux cette somme exceptionnelle.

Par exemple, les coûts de montage ne peuvent-ils pas être réduits en mettant à profit les compétences techniques de nos collègues de BLI ?

Autre exemple, l'espace de convivialité de Beauvais devant être aménagé dans l'actuel hall d'accueil des Amendes, qui communique avec les bureaux de ce service, pourquoi ne pas chiffrer le cloisonnement et/ou l'insonorisation ?

Encore un exemple, plus de 6000€ pour des cadres décoratifs, cela nous semble élevé au regard de l'attente exprimée par les collègues qui avaient répondu au sondage (enquête d'août 2021 autour du budget participatif).

Réflexion faite, ne vaudrait-il pas mieux financer des aménagements extérieurs au PN TVA de Noyon ? Contactés récemment, les collègues nous ont expliqué hier qu'ils ont en effet une cour intérieure et qu'ils sont très intéressés.

Alors pourquoi ne pas prendre le temps pour parfaire le projet soumis par la direction ?

Après le Groupe de Travail de décembre, nous avons convenu de faire un point si besoin, pour voir s'il fallait faire évoluer certaines de nos idées.

Pourquoi cette précipitation M. le Président ?

Tenez-vous vraiment à risquer un communiqué de presse décrivant la considération que vous avez pour cet argent public ?

Comment croyez-vous que feu le journaliste picard Jean-Pierre PERNAUD aurait traité un tel sujet ?

L'**intersyndicale des finances publiques de l'Oise en colère** prend ici toutes ses responsabilités et vous demande solennellement de reconsidérer votre décision.

Par la présente, nous réitérons publiquement notre demande, déjà formulée par écrit le 11 mars :

- soit de transformer le premier point en point d'étape, soit de reporter le premier point et de prévoir un autre Groupe de Travail ;
- quoi qu'il en soit, de convoquer un CTL dédié avec ce seul point pour information fin avril.

Aujourd'hui, date de convocation du CTL non-dédié, vous ne nous laissez pas d'autre choix que de boycotter cette séance pour éviter que le piège se referme sur nous, en évoquant le point du FACVT à titre définitif et conclusif.

Croyez bien que nous aurions préféré que les choses se déroulent autrement.

A Beauvais, le 17 mars 2022,

pour les personnels qui nous ont élus pour les représenter,

Pour FO,

Pour la CGT,

Pour Solidaires,

B. Philips-Invernizzi

F. Liégaux

N. Mahieu

